

APPEL À CONTRIBUTIONS

L'Association des Doctorants et Docteurs du Centre de Droit des Affaires (ADDCDA) de l'Université Toulouse Capitole organise un colloque le 20 novembre 2025 à l'Université Toulouse Capitole qui se déroulera en format hybride pour le public, présentiel pour les intervenant(e)s.

Après les thèmes de *L'impact des nouvelles technologies sur le droit et ses acteurs*, *Sport et Droit des Affaires*, *Art et Droit*, *Guerre économique et Droit*, *Luxe et Droit*, *Stratégies et Droit*, *Durabilité et Droit* et *Interroger l'Inflation*, cette nouvelle journée d'étude sera dédiée au thème :

« *L'adaptation du contentieux des affaires aux progrès* »

Le contentieux est inhérent à la matière juridique. Lorsqu'il porte sur le droit des affaires, il se précise et se décline, en sa pleine réalité, pour concerner tant le droit commercial, le droit des sociétés, le droit des entreprises en difficulté, le droit du financement des entreprises, le droit de la propriété intellectuelle, etc. Dans cette réflexion, il est possible d'envisager le contentieux des affaires *lato sensu* comme intégrant l'ensemble des litiges en lien avec une activité économique susceptibles d'être résolus soit par le juge étatique soit par des modes alternatifs de règlement des différends.

Face à cette notion arrêtée, l'abstraction du syntagme du progrès fait de celui-ci une notion riche de sens et éminemment plurivoque. Qu'il soit technique, technologique, économique, social ou sociétal, un consensus semble s'établir dès lors qu'il est assimilé à un état d'avancement.

L'objet de ce colloque sera alors d'apporter une vue d'ensemble sur les rapports qu'entretiennent le contentieux des affaires et le progrès, et l'adaptation de l'un à l'autre. À la croisée de ces notions, deux sphères principales d'interaction apparaissent. Comment, d'une part, le progrès influence-t-il le contentieux des affaires ? Comment, d'autre part, le contentieux des affaires a-t-il lui-même progressé ?

CANDIDATURES

Les interventions doivent être présentées en français. Les candidats souhaitant intervenir devront présenter une candidature qui sera évaluée par le conseil scientifique de l'ADDCDA. La candidature devra préciser le titre de l'intervention ainsi qu'un résumé de son contenu (entre 150 et 200 mots).

L'envoi des candidatures doit être fait par **courrier électronique**, sous **format PDF**, en **nommant le fichier : NOM-Prénom-Candidature**, à l'adresse suivante : **addcda@gmail.com au plus tard le 23 juin 2025**.

Le conseil scientifique communiquera individuellement par courriel l'acceptation ou le refus des candidatures au plus tard le 28 juillet 2025. L'intervenant devra remettre une version écrite d'environ 10 pages de son intervention avant le 3 novembre 2025 et la présentera durant le colloque pendant 15 minutes. L'intervenant, s'il entend projeter des images ou du texte pour le public, devra les fournir à l'Association au plus tard le 17 novembre 2025.

L'Association ne pourra pas prendre en charge les frais afférents au déplacement et à l'hébergement des intervenants sélectionnés.

